

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 avril 2024 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 8 avril 2024 à 19 h 32.

2024-04-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le point suivant soit ajouté et cet ajout soit consenti à l'unanimité des membres du conseil :

10.4 Mandat pour la fourniture d'accessoires servant au déneigement

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024
 - 3.2. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de contribution de la *Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges* pour « le Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges »
 - 4.2. Demande d'accès au parc et aux installations
 - 4.3. Demande d'appui à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* – Demande au *ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* (MELCCFP) relatif à la fréquence de collectes des matières recyclables
 - 4.4. Demande d'appui à la *Municipalité d'Upton* – Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la *Sûreté du Québec*
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2024
 - 6.2. Mandat pour la migration du logiciel comptable relatif à la réfection du parc informatique
 - 6.3. Autorisation de paiement à *Robert Daoust & Fils* pour la collecte de résidus domestiques pour les mois de janvier et de février 2024
 - 6.4. Autorisation de paiement à *L'Arsenal* pour la fourniture de vérins de stabilisation pour la désincarcération
 - 6.5. Autorisation de paiement à *Construction Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur

7. Administration
- 7.1. Mandat pour la réfection de la galerie de l'hôtel de ville
8. Incendie et sécurité publique
- 8.1. Adoption des lignes directrices du service de Sécurité incendie
9. Travaux publics et voirie
- 9.1. Mandat pour l'abattage et l'élagage d'arbres sur le terrain de l'hôtel de ville
- 9.2. Autorisation pour une demande d'aide financière du *Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration 2024-2025*
10. Transport et déneigement
- 10.1. Retrait de la décision d'aller en appels d'offres publics pour l'acquisition d'un camion de 10 roues
- 10.2. Mandat pour la fourniture d'un camion 10 roues usagé
- 10.3. Mandat pour la fourniture d'un camion 6 roues usagé
- 10.4. Mandat pour la fourniture d'accessoires servant au déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
- 11.1. Modification de la résolution numéro 2024-03-23 intitulée « Mandat à *Cancoppas* pour la fourniture et l'installation de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore »
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 12.1. Mandat pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Autorisation pour une demande d'aide financière du Programme de soutien à l'innovation culturelle et numérique
- 13.2. Don reçu de *Malcolm 2.0.* pour le Festival sportif familial 2024
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2024-04-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
13-03-2024	Ministère des Affaires municipales et De l'Habitation Sous-ministériat aux politiques	Une campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec
19-03-2024	Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges M. Denis Lapointe, Président	Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges – diffusion de l'information à vos citoyens
21-03-2024	Ministère des Affaires municipales et De l'Habitation M. Jocelyn Savoie Sous-ministre adjoint aux impacts climatiques, à la fiscalité, aux finances et aux infrastructures	Montant alloué à la Municipalité de Saint-Télesphore dans le cadre de la <i>Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens</i>

2024-04-03

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA FONDATION HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière datée du 15 janvier 2024 reçue de la *Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges* à l'occasion du salon des vins de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées dans le passé lors du Salon des vins a permis l'achat d'équipements médicaux dans les CLSC et CHSLD du territoire, d'offrir du soutien pour le recrutement d'infirmiers(ères) à l'international ainsi que d'offrir diverses thérapies ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité autorise l'achat de trois billets pour le Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la *Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges* tenue le 15 mai 2024 au montant de 120 \$;

QUE le conseil municipal autorise que le maire, David McKay, la conseillère Marie T. Dupont ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode de représenter la Municipalité de Saint-Télesphore au Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.

2024-04-04

DEMANDE D'ACCÈS AU PARC ET AUX INSTALLATIONS

CONSIDÉRANT la demande d'accès au parc et aux installations de *L'École du Val-Des-Prés* datée du 11 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour les mois de mai et juin lors des jours d'école entre 8h et 15h ainsi que lors d'une activité spéciale tenue le 18 juin 2024 ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise l'accès au parc et aux installations pour *L'École du Val-Des-Prés* pour la période demandée.

2024-04-05

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) RELATIF À LA FRÉQUENCE DE COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT la modernisation du système québécois de la collecte sélective définie par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* et les règlements qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QUE *Éco Entreprises Québec* (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par *RECYC-QUÉBEC* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit conclure en début 2024 une entente-cadre de partenariat avec ÉEQ afin de continuer à fournir les services de collectes sélectives des matières recyclables sur son territoire en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra se conformer aux modalités de collecte et de transport des matières recyclables inscrites dans l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation à l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ ;

CONSIDÉRANT QU'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'effort continu de la MRC, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces derniers dans une approche écoresponsable ;

CONSIDÉRANT les avancées amélioratives des services de collecte des matières recyclables, de la communication faite aux citoyens, de la performance actuelle de la MRC en matière de collecte des matières recyclables et du temps requis aux citoyens pour changer leurs habitudes ;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'une année proposé par ÉEQ de collecte hebdomadaire pour effectuer la transition vers une collecte aux deux semaines est trop court pour mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la collecte sélective selon les objectifs de ÉEQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore en appui à la MRC est d'avis que ÉEQ doit tenir compte des efforts accomplis par la MRC, les municipalités et les villes par le passé en matière de gestion des matières de gestion des matières recyclables en adoptant une approche plus flexible dans leur entente-cadre de partenariat auprès de ces derniers selon leurs réalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore en appui à la MRC demande au *ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* (MELCCFP) de s'assurer que ÉEQ respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore en appui à la MRC demande à la FQM et l'UMQ de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore en appui à la MRC demande au *ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* qu'il assure que *Éco Entreprises Québec* (ÉEQ) respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore transmette la présente résolution à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) et l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) pour appui et de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales ;

QUE la présente résolution pour appui soit transmise à *Mme Marilyn Picard*, députée de Soulanges, à *Mme Marie-Claude Nichols*, députée de Vaudreuil, à toutes les MRC du Québec, aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à *Éco Entreprise Québec* (ÉEQ).

2024-04-06

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON – DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire les taxes sur les services de la *Sûreté du Québec* (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la *Sûreté du Québec* selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la *Sûreté du Québec* (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore en appui à la *Municipalité d'Upton* demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la *Sûreté du Québec* ;

QUE la présente résolution soit transmise au *ministère des Affaires municipales* (MAMH), à la *MRC d'Acton Vale* et à la *Fédération des municipalités du Québec* (FQM).

2024-04-07

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 mars 2024	27 083,79 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 mars 2024	34 618,12 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 mars 2024	124 431,87 \$
Comptes à payer au 31 mars 2024	49 703,12 \$
TOTAL	235 836,90 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de mars 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode, des comptes de mars 2024 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 31 mars 2024 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 mars 2024.

2024-04-08

MANDAT POUR LA MIGRATION DU LOGICIEL COMPTABLE RELATIF À LA RÉFECTION DU PARC INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'a lieu la réfection du parc informatique incluant un nouveau serveur dédié tel que mandaté par la résolution numéro 2024-03-10 adopté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 5 avril 2024 reçue de la firme *P.G. Solutions inc.* pour la migration du logiciel comptable au montant de 1 662,50 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour la migration du logiciel comptable à *P.G. Solutions inc.* au montant de 1 911,45 \$ taxes incluses ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat entre les deux parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

2024-04-09

AUTORISATION DE PAIEMENT À ROBERT DAoust & FILS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES POUR LES MOIS DE JANVIER ET DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 6 581,44 \$ taxes incluses pour le mois de janvier et au montant de 6 014,15 \$ taxes incluses pour le mois de février 2024.

2024-04-10

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ARSENAL POUR LA FOURNITURE DE VÉRINS DE STABILISATION POUR LA DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 pour entériner l'autorisation pour l'acquisition de vérins de stabilisation pour la désincarcération offert par *L'Arsenal* au montant de 5 406 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les livrables ont été reçus et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 6 436,01 \$ taxes incluses à *L'Arsenal* pour la fourniture de vérins de stabilisation pour la désincarcération.

2024-04-11

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 15 262,58 \$ taxes incluses à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la période du 11 au 15 mars 2024.

2024-04-12

MANDAT POUR LA RÉFECTION DE LA GALERIE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la vétusté de la galerie de l'hôtel de ville posant un risque de sécurité pour les citoyens et les employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 10 avril 2024 reçue d'*Anomali Designs* pour la réfection de la galerie de l'hôtel de ville au montant de 123 625 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière pour les bâtiments* (PRABAM) a octroyé une aide financière de 75 000 \$ à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a prolongé la période de réalisations des travaux admissibles du PRABAM jusqu'au 31 mai 2024 ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Anomali Designs* pour la réfection de la galerie de l'hôtel de ville au montant de 142 137,84 \$;

QUE lesdits travaux de réfection soient réalisés avant le 31 mai 2024 afin que la Municipalité puisse bénéficier de l'aide financière octroyée dans le cadre du PRABAM au montant de 75 000 \$.

2024-04-13

ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la proposition pour l'adoption des lignes directrices du service de Sécurité incendie dans le but d'établir et d'instaurer une structure protocolaire au sein des membres du service de Sécurité incendie ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal adopte les lignes directrices du service de Sécurité incendie et que celles-ci soient présentées et respectées par tous ses membres.

2024-04-14

MANDAT POUR L'ABATTAGE ET L'ÉLAGAGE D'ARBRES SUR LE TERRAIN DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE certains arbres situés sur le terrain de l'hôtel de ville sont atteints par les fourmis charpentières et que celles-ci aient causé des dommages irréparables à certaines de ces épinettes ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que certaines des épinettes doivent être élaguées afin que celles-ci ne causent pas de détérioration à l'hôtel de ville vu leur proximité au bâtiment ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 28 mars 2024 reçue de l'*Escouade des Arbres inc.* au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables comprenant les services suivants ;

- Abattage de deux épinettes du côté gauche du bâtiment ;
- Élagage de la toiture et enlèvement de la codominante pour l'épinette en avant du bâtiment ;
- Rehaussement de la couronne de l'épinette du côté avant droit du bâtiment ;
- Ramassage des bûches et des troncs ;
- Essouchement des deux épinettes du côté gauche du bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour l'abattage et l'élagage d'arbres sur le terrain de l'hôtel de ville au montant de 4 024,13 \$ taxes incluses.

2024-04-15

AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide à la Voirie locale – Projets particuliers d'amélioration* octroie habituellement un montant à la discrétion de la députée ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration 2024-2025*.

2024-04-16

RETRAIT DE LA DÉCISION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES PUBLICS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé d'aller en appels d'offres publics pour l'acquisition d'un camion 10 roues par la résolution numéro 2024-03-22 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour un camion neuf sont substantiels et les délais de livraison estimés sont considérables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit qu'il est plus judicieux d'acquérir un camion usagé afin d'être suffisamment préparé pour l'hiver prochain ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal retire la décision d'aller en appels d'offres publics pour l'acquisition d'un camion 10 roues.

2024-04-17

MANDAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES USAGÉ

CONSIDÉRANT le fardeau fiscal que subit la municipalité en raison des contrats de déneigement pour des services offerts par les entrepreneurs externes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de réduire cette pression fiscale auprès de ses citoyens, le conseil municipal planifie l'exécution des travaux de déneigement à l'interne pour les saisons futures ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Municipalité doit se pourvoir d'équipements servant au déneigement des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 22 mars 2024 reçue de *Camquip inc.* pour la fourniture d'un camion 10 roues usagé au montant de 99 000 \$ plus taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour la fourniture d'un camion 10 roues usagé à *Camquip inc.* au montant de 113 825,25 \$ taxes incluses.

2024-04-18

MANDAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 6 ROUES USAGÉ

CONSIDÉRANT le fardeau fiscal que subit la municipalité en raison des contrats de déneigement pour des services offerts par les entrepreneurs externes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de réduire cette pression fiscale auprès de ses citoyens, le conseil municipal planifie l'exécution des travaux de déneigement à l'interne pour les saisons futures ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Municipalité doit se pourvoir d'équipements servant au déneigement des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 22 mars 2024 reçue de *Camquip inc.* pour la fourniture d'un camion 6 roues usagé au montant de 90 000 \$ plus taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour la fourniture d'un camion 6 roues usagé à *Camquip inc.* au montant de 103 477,50 \$ taxes incluses.

2024-04-19

MANDAT POUR LA FOURNITURE D'ACCESSOIRES SERVANT AU DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT le fardeau fiscal que subit la municipalité en raison des contrats de déneigement pour des services offerts par les entrepreneurs externes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de réduire cette pression fiscale auprès de ses citoyens, le conseil municipal planifie l'exécution des travaux de déneigement à l'interne pour les saisons futures ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Municipalité doit se pourvoir d'équipements servant au déneigement des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 22 mars 2024 reçue de *Camquip inc.* pour des accessoires servant au déneigement au montant de 40 000 \$ plus taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour la fourniture d'accessoires servant au déneigement à *Camquip inc.* au montant de 45 990 \$ taxes incluses.

2024-04-20

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-03-23 INTITULÉE « MANDAT À CANCEPPAS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX SYSTÈMES DE COMMUNICATION DE DONNÉES POUR LES STATIONS D'ÉPURATION DE DALHOUSIE ET DE SAINT-TÉLESPHORE »

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2024-03-23 intitulée « Mandat à *Canceppas* pour la fourniture et l'installation de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore » ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus perspicace que l'installation des deux systèmes de communication de données soit effectuée par un électricien de la région afin de réduire les coûts de déplacement futur advenant que des réparations ou de la maintenance soient requises ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Municipalité il y a lieu d'abroger la résolution afin de faire les modifications en adoptant une nouvelle résolution à cet effet ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore modifie la résolution numéro 2024-03-23 intitulée « Mandat à *Cancoppas* pour la fourniture et l'installation de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore » ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore octroie le mandat à *Cancoppas* pour la fourniture seulement de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore.

2024-04-21

MANDAT POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AU NOUVEAU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement engendre un travail rigoureux afin de de modifier les règlements en accord avec le nouveau schéma ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne détient pas les ressources humaines nécessaires pour effectuer le travail requis ;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 janvier 2024 reçue de *BC2* pour les travaux de concordance règlementaire au nouveau schéma d'aménagement au montant de 70 893 \$ plus taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *BC2* pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement au montant de 81 509,23 \$ taxes incluses.

2024-04-22

AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode à effectuer une demande d'aide financière auprès du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle et numérique ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore.

DON REÇU DE MALCOLM 2.0 POUR LE FESTIVAL SPORTIF FAMILIAL 2024

La Municipalité de Saint-Télesphore remercie *Malcolm 2.0* pour son généreux don de 150 \$ au profit du Festival sportif Familial 2024 qui sera tenu en septembre 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Lumières pour le pickleball sur la patinoire au parc André-Leblanc
- Dommages causés par la charrue à neige sur les terrains adjacents à la route 340
- Invitation aux membres du conseil pour la pièce de théâtre « Miracle au couvent de Sainte Marie-Jeanne »
- Échantillonnage d'eau de puits

La conseillère Nathalie Lanthier quitte la salle à 20h34.

- Échantillonnage d'eau de l'hôtel de ville et du Centre communautaire Rémi-Sauvé
- Procès-verbaux sur la page Internet de la Municipalité
- Déneigement des infrastructures routières

2024-04-23

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit levée à 20 h 41.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière